

Règlement du fonctionnement de l'action « Y a comme un air de printemps aux Galeries ! »

ARTICLE 1 - L'organisateur

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert., avec siège social à 4000 Liège, Place Saint-Lambert n°27, BCE n° 0872.237.361, organise une action avec obligation d'achats dans les commerces des Galeries : « Y a comme un air de printemps aux Galeries ! ». Cette action aura lieu du samedi 25 mars, 12h30, au samedi 8 avril 2023 à 18h.

ARTICLE 2 - Les participants

L'animation est accessible aux personnes physiques d'au moins 18 ans ou accompagnées d'un adulte. La participation à l'animation est limitée à 1 fois par jour maximum et ce du 25 mars au 8 avril inclus. Pour participer, chaque personne devra télécharger l'Application Smile des Galeries St Lambert et répondre à deux questions « sondage » liées à cette application. Attention, un seul tour de roue n'est autorisé par personne participante et par jour.

La violation de cette règle sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du concours. La participation au concours implique une attitude loyale dans le respect absolu des règles et des droits des autres participants et d'autres parties.

Les hôtes et hôtesse présents sur la zone ont le droit de refuser l'accès aux participants qui tenteraient de frauder et ou de détourner le règlement.

ARTICLE 3 – L'accès au concours, le concept et le déroulement de l'action

Dans le cadre de l'action « Y a comme un air de printemps aux Galeries », les Galeries St Lambert offrent l'opportunité, après avoir téléchargé l'App Smile des Galeries St Lambert, de faire tourner la Roue à cadeaux et de tenter de remporter un des nombreux cadeaux offerts par nos commerçants et partenaires externes. Cette action aura lieu tous les jeudis, vendredis et samedis, de 12h30 à 18h, du samedi 25 mars au samedi 8 avril 2023.

Pour pouvoir participer, les participants doivent se rendre sur la zone d'animation située au RDC du shopping. Ils seront accueillis par une hôtesse et ils devront télécharger l'App Smile des Galeries St Lambert ou montrer qu'ils sont déjà utilisateurs de l'Application et répondre à 2 questions « sondage » concernant cette application mobile. Ils auront ensuite le droit de participer et de faire tourner la roue à cadeaux. Ils recevront le cadeau lié au logo/dessin sur lequel s'arrête la roue. S'ils ont la chance de tomber sur le petit « râteau » ou la petite « pelle », ils recevront alors un jeton et pourront se rendre sur la deuxième zone d'animation située au -1 du shopping. Une deuxième hôtesse les accueillera et sur présentation du jeton, pourront alors tenter leur chance dans le potager. Ils devront choisir un des 3 bacs potager et devront à l'aide d'une pelle et/ou d'un râteau, trouver un cadeau enfoui dans le terreau. Chaque participant ne peut gagner qu'un cadeau enfoui dans la terre. Ils gagneront un cadeau qui sera emballé dans un petit sac en jute ou dans une boîte en carton. C'est toujours gagnant.

L'accès au concours nécessite une action de la part du participant.

Il est important de préciser que lorsque tous les cadeaux ont été distribués il n'y a plus de possibilité de participer, il faudra dès lors retenter sa chance un autre jour.

ARTICLE 4 - Les prix offerts :

En participant, chaque personne a la possibilité de remporter, au hasard, des cadeaux divers en lien avec la thématique de l'action (œufs de Pâques, semences, outils de jardinages, entrées pour l'exposition Floralia, livres...) ou Gift cards offerts par les commerces participants des Galeries St Lambert. Sur les 7 jours d'action, il y a près de 3.000€ de cadeaux à gagner au total donc le gros lot qui est un séjour pour 4 personnes au Puy du Fou, d'une valeur de 1200€. Chaque participant repartira avec un cadeau.

L'organisateur du concours ne fait ou ne donne aucune garantie à propos du prix et ne peut être tenue responsable des accidents ou des dégâts occasionnés (in)directement par le prix gagné.

Aucune correspondance écrite ne sera échangée à propos de ce concours, en dehors de celle mentionnée au point précédent.

Le prix est personnel, indivisible, non échangeable en numéraire et non cessible à un tiers. Il devra être accepté tel que décrit ci-dessus.

ARTICLE 5 - Le règlement

Les participants sont supposés connaître et accepter formellement le contenu du présent règlement. La participation au concours implique l'acceptation inconditionnelle du règlement.

L'organisateur se donne le droit de modifier le présent règlement en cours d'action en fonction du nombre de cadeaux distribués chaque jour et du succès de la campagne. Le nombre de participants et le nombre de cadeaux pourront évoluer ou être modifier en fonction de ces éléments. Ainsi les logos présents sur la roue à cadeaux seront modifiés au cours de chaque jour d'action pour que tout le monde puisse participer et gagner.

ARTICLE 6 - Responsabilités

L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de données erronées (numéro de téléphone, adresse...), qui pourraient indiquer une adresse incorrecte ou inconnue du participant.

L'organisateur se réserve le droit de mettre fin au concours à n'importe quel moment et ce, sans dédommagement des participants ou de tiers.

Chaque cas qui n'est pas mentionné par le présent règlement sera jugé par l'organisateur. Il n'y a pas d'appel possible contre sa décision.

L'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ne saurait être tenue pour responsable de tout fait qui ne lui serait pas imputable, notamment en cas de mauvais acheminement du courrier, de l'indisponibilité du site internet, de défaillance technique rendant impossible la poursuite du jeu, des dysfonctionnements du réseau Internet empêchant le bon déroulement du jeu, des interruptions, des délais de transmission des données, des défaillances de l'ordinateur du participant ou tout autre problème lié aux réseaux de communication, aux serveurs, aux fournisseurs d'accès Internet, aux équipements informatiques ou aux logiciels, de la perte de toutes données, des conséquences de tout virus informatique, anomalie, de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature ayant empêché ou limité la possibilité de participer au jeu ou ayant endommagé le système d'un participant, d'erreur d'acheminement des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non-réception ou de leur détérioration, de leur livraison avec retard.

ARTICLE 7 – Les données personnelles

En complétant ses données personnelles sur le formulaire, le participant déclare accepter formellement l'utilisation de ces données à des fins d'identification et de publication de son nom et adresse email s'il remporte le concours.

Les données à caractère personnel des participants seront traitées en vue de l'organisation du présent concours ainsi qu'en vue de les informer d'autres actions ou promotions des Galeries St Lambert. L'organisateur se réserve le droit de faire usage à des fins promotionnelles du nom du gagnant, ainsi que des photos et vidéos prises lors de la remise ou lors du déroulement du prix.

Les données personnelles qui sont collectées dans le cadre du présent concours peuvent être utilisées par L'ASBL Association des Galeries St Lambert à des fins de marketing direct. Le participant au concours peut s'opposer à l'utilisation de ces données aux fins décrites ci-dessus et dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données personnelles en s'adressant par écrit à : Les Galeries St Lambert, place Saint-Lambert n°27 à 4000 Liège, en joignant une copie du recto de sa carte d'identité. Il peut à tout moment s'opposer à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de marketing direct en s'adressant par écrit à l'adresse ci-dessus.

ARTICLE 8 – Renseignements

Aucune autre information à propos du concours ne sera fournie, que ce soit par téléphone ou par écrit.

Il est expressément convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert ont force probante, sauf erreur manifeste, quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au concours.

Le présent règlement est conforme au droit belge.

ARTICLE 9 – Plaintes

Toute réclamation relative à ce concours doit être introduite par écrit dans les 15 jours ouvrables suivant la clôture du jeu à l'adresse suivante :

ASBL Association des Commerçants des Galeries St Lambert
Place Saint Lambert, n°27
4000 - Liège.

Les tribunaux de Liège sont seuls compétents en cas de désaccord à propos de l'interprétation et de l'application du présent règlement.